



DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE VISA POUR LES COURS DE FORMATION EN ESPAGNE

ORIGINAUX ET COPIES

1. Le formulaire de demande de visa dûment rempli et signé.
2. 2 photos d'identité récentes en couleur, sur fond blanc, accompagnant le formulaire de demande de visa (les photos prises avec un chapeau, une casquette ou un foulard ne seront pas acceptées pour les femmes).
3. Enveloppe (enveloppe) portant votre adresse.
4. Présentation et justification par l'entreprise espagnole démontrant l'intérêt de pouvoir réaliser le cours de formation en Espagne et en même temps la durée exacte, le lien et la nature du cours prévu.
5. Documents à présenter par l'étudiant concernant sa situation professionnelle au sein de l'entreprise (certificat d'emploi et de salaire, photocopies des 3 derniers bulletins de salaire, ancienneté dans l'entreprise ou autres informations complémentaires).
6. Spécification par l'entreprise de la couverture de l'invitation/du stage et présentation du support par lequel l'entreprise s'engage à répondre aux besoins pendant le séjour en Espagne de la personne concernée et l'engagement de l'entreprise à assurer le retour au Mali de cette même personne à la fin du séjour en Espagne.
7. Acte de naissance (volet 3).
8. Un certificat médical attestant que le demandeur ne souffre d'aucune maladie de quarantaine telle que définie par le Règlement sanitaire international (choléra, peste, fièvre jaune et typhoïde) ou de toute autre maladie pouvant avoir de graves répercussions sur la santé publique.
9. Certificat de nationalité malienne légalisé par le ministère malien des Affaires étrangères.
10. Pour le(s) demandeur(s) majeur(s) : Certificat de casier judiciaire vierge au nom du(des) demandeur(s) délivré par les autorités du pays dans lequel le demandeur a séjourné au cours des 5 dernières années, légalisé par le tribunal et le ministère des Affaires étrangères du Mali.
11. Assurance voyage délivrée par une compagnie d'assurance au Mali couvrant tous les frais médicaux et de rapatriement, à la suite d'un accident ou d'une maladie soudaine survenant dans l'espace Schengen, pour un montant total de 30 000 000 de francs CFA.

Si le visa est accordé, l'intéressé doit présenter le billet fermé avec une date fixe.

Nota Bene :

- Tous les certificats doivent être récents (**au moins 03 mois**)
- Tout dossier complet doit être traduit en espagnol par le ministère des affaires étrangères, les traductions doivent être intégrales, exactes et justes.

NOTE IMPORTANTE:

La demande de visa doit être faite **PERSONNELLEMENT**, après avoir préalablement pris un rendez-vous.

La simple présentation d'une demande de visa, ne donne pas droit à l'obtention.

Le paiement des frais doit être effectué au moment de la demande de visa.

En cas de refus de visa, les droits payés ne seront pas remboursés.

Tout document supplémentaire peut être demandé par la section consulaire.

Tous les dossiers complets doivent être traduits en espagnol par le ministère des affaires étrangères et les traductions doivent être complètes, précises et justes.